

Annexe au règlement intérieur du CNSC (liée à la Pandémie du Covid 19)

Le protocole Sanitaire

Dates : A partir du 6 avril 2021 pour une durée indéterminée.

Personnes référentes :

Formalisation et évolution du protocole sanitaire : Arnaud Fautrat, directeur

Chargées de son application :

Pour les activités et locaux : Philippe Faiello, directeur technique

Pour l'accueil et locaux : Mélanie Bracquemond, responsable accueil

1) Les Locaux :

Locaux du CNSC au port :

L'accueil au port est ouvert au public. 2 personnes maximum extérieur au cnscc ; le lavage des mains au gel hydro-alcoolique en entrant et le port du masque sont obligatoires.

L'accueil à la plage se fait à l'extérieur de la tonnelle.

Les reste des locaux est interdit au public.

L'accès est réservé au personnel et aux personnes autorisées (par le Président ou le directeur).

- a. le lavage des mains au gel hydro-alcoolique en entrant Le port du masque si plusieurs personnes présentes en même temps sont obligatoires.
- b. A la fin du travail, les locaux seront nettoyés au produit au norme anti virus (N14476)
- c. Pour les publics (scolaire) prioritaires les vestiaires sont accessibles (lavage des mains et le port du masque sont obligatoires)

2) Les activités :

- a. Les activités club, stages, location, cours particuliers reprennent à partir du 25 Mars 2021.
 - i. Pour les supports individuels : Pav, paddle, windfoil, kayak, laser etc...le port du masque n'est pas obligatoire pendant l'activité.
 - ii. Pour les supports doubles ou collectifs seules les personnes de la même famille ou logeant sous le même toit sont autorisées à pratiquer.
- b. Admission : Seront admis les membres à jour de :
 - i. Leur cotisation et de leur abonnement,
 - ii. Leur licence FFV 2021 (passeport ou sportive).

iii. Pour la location /CP ; Seul le remplissage et la signature du contrat de location est obligatoire.

c. Inscriptions :

- i. La fiche sera téléchargeable sur le site internet ou le secrétariat vous la transmettra. Il faudra la compléter, la signer et la retourner de préférence numériquement.
- ii. Les inscriptions pour les activités Club se font par téléphone ou par mail :
 1. Pour les activités du matin : Jusqu'à la veille avant 16H
 2. Pour les activités de l'apm : Jusqu'à 12h le jour même.
- iii. Règlement : de préférence par virement bancaire, ou préparer à l'avance un chèque du montant exact des sommes dues et mis dans une enveloppe. (pas d'espèces)

3) Déroulement des activités :

1) Arrivée :

Les rdv seront situés sur la grande plage devant le spot nautique par groupes de niveau.

- a. Vous arrivez à l'heure indiquée.
- b. En tenue de navigation, prêt à naviguer (les rechanges restent dans la voiture ou dans un sac sur la plage, les locaux sont fermés, attention aux téléphones !!! pas de WC ouvert du cns, uniquement les wc publics)
- c. Respecter le sens de circulation, d'accès à la plage et la distanciation physique.

2) Pendant : respecter les consignes de sécurité et sanitaires. (le non respect entraînera l'exclusion pour la prochaine séance)

3) Retour :

- a. Le rangement du matériel : les membres remonteront le petit matériel (gréements, pagaies et poseront les flotteurs, kayaks sur les remorques. Ils déposeront le petit matériel aux endroits indiqués par le ou la moniteur/rice. Le moniteur nettoiera le petit matériel avec un produit au Norme. (N 14476)
- b. Dès la fin de la séance les membres devront quitter la zone du spot nautique afin d'éviter un attroupement. Les parents qui viennent chercher leurs enfants devront arriver 10 minutes avant la fin de la séance et respecter la distanciation physique. Ne pas stationner sur la terrasse du spot nautique.

Fait à St Cast le 6 avril 2021

Le directeur

A.Fautrat